



Ronnkozé

LES DROITS CULTURELS À LA RÉUNION

Entre universalité et interculturalité



ÉLÉMENTS D'INFORMATION

1. Pourquoi un ronnkozé (séminaire) ?

• L'intitulé de notre séminaire :
Les droits culturels à La Réunion :
entre universalité et interculturalité

• Les intentions :
Ce projet de ronnkozé s'inscrit dans la continuité des travaux « Ateliers culture » du CCEE menés par sa commission « Vivre ensemble », il s'agissait alors de faire une photographie de la situation de la culture à La Réunion. À travers ce ronnkozé, nous souhaitons faire, cette fois-ci, un point sur la prise en compte des droits culturels sur le territoire.



© La Région Réunion
Pri Honoré 2021 - Salangane - Octobre 2021

- Les objectifs :
 - sensibilisation aux droits culturels: sensibiliser les décideurs de politique publique culturelle et les acteurs culturels à la prise en compte de ces droits humains dans l'élaboration de leur politique culturelle ;
 - réalisation d'un état des lieux de l'action des collectivités et des acteurs en termes de prise en considération des droits culturels.

• Les suites espérées :
Une prise en compte systématique des droits culturels dans la mise en œuvre des politiques publiques culturelles sur le territoire.



Ronnkozé

LES DROITS CULTURELS À LA RÉUNION

Entre universalité et interculturalité



2. Notre Invité : Jean-Michel LUCAS



Docteur d'État ès sciences économiques, met à profit son expérience dans l'administration culturelle (ancien directeur régional des affaires culturelles, conseiller au cabinet du ministre de la Culture, Jack Lang, présidence d'associations de musiques actuelles...) et dans la recherche universitaire pour s'engager dans la défense des droits culturels des personnes.

Comme consultant, il poursuit ses travaux sur la critique des politiques culturelles publiques qui, de plus en plus, se contentent de renforcer l'attractivité des territoires.

Il est membre fondateur du laboratoire de transition vers les droits culturels à Bordeaux, pour favoriser l'adaptation des politiques publiques en relation avec les initiatives des acteurs de terrain.

Il plaide pour une autre éthique publique en matière culturelle. Il suggère d'autres perspectives d'action publique fondées sur une approche humaniste de la responsabilité culturelle publique. Une approche respectueuse des droits humains fondamentaux, fondée sur la liberté (dont la liberté artistique), la dignité des personnes et le développement de leur capacité. Une politique culturelle active, pour favoriser les "relations" ouvrant le chemin vers un meilleur "Vouloir Vivre ensemble".

Dernier ouvrage (collectif) : « droits culturels : les comprendre, les mettre en œuvre » éditions de l'attribut 2022.